

CHARTRE

À Nantes, le 11 mai 2020.

Dès le début de la crise sanitaire, les artistes du spectacle vivant ont inventé de nouvelles formes pour continuer à être en lien avec le public malgré le confinement. La proposition *Ouvrir l'Horizon*, portée par un collectif de professionnel·le·s du spectacle, salarié·e·s et responsables de compagnies, représentant·e·s de syndicats, vise à prolonger ces rencontres avec le public en permettant aux artistes et aux technicien·ne·s de continuer à vivre de leurs métiers, dans un dispositif original, créatif, solidaire et respectueux des conditions de sécurité sanitaire.

En effet, la crise que nous vivons, due à la pandémie de COVID-19, est sans précédent par son ampleur. Sa durée ne doit plus être envisagée en semaines mais en mois, voire en années. Le secteur artistique et culturel a été parmi les premiers secteurs à devoir arrêter ses activités et sera sans doute un des derniers à retrouver des conditions d'exercice « normales ». Le Président de la République a annoncé la levée progressive du confinement strict à partir du 11 mai, mais les théâtres resteront fermés jusqu'à la fin de la saison et de nombreux festivals se déroulant cet été ont annoncé leur annulation.

◆ PEUT-ON ENCORE CROIRE QU'UN RETOUR À LA NORMALE EST POSSIBLE ?

Il est de notre responsabilité collective de trouver des solutions intermédiaires de création artistique qui, au-delà des revendications syndicales concernant les dispositifs de protection des salarié·e·s et des structures de création et de diffusion, contribuent à la relance de notre secteur d'activité.

◆ DOIT-ON S'ARRÊTER AUX PREMIÈRES MESURES DE SAUVEGARDE ?

Les dispositifs récents concernant les salariés intermittent·e·s du spectacle, les structures de production et de création, qu'ils aient été initiés par l'État ou par les collectivités ont l'ambition d'aider à la survie de notre secteur. Mais cette situation d'urgence inédite nous invite à aller plus loin dès maintenant et à imaginer un projet ambitieux et solidaire qui permette à la fois de redonner du travail aux artistes et aux technicien·ne·s et un souffle de trésorerie aux structures de production.

Dans un second temps et selon l'évolution de l'action, d'autres artistes de disciplines différentes (arts visuels, arts graphiques, écritures...) pourront rejoindre *Ouvrir l'Horizon*.

◆ COMMENT CONSTRUIRE ENSEMBLE UN NOUVEL HORIZON ?

Nous avons donc imaginé une action, dans un premier temps, pour la période estivale 2020 (fin mai à fin septembre). En fonction du contexte, nous envisagerons de proroger l'action.

Ouvrir l'Horizon a pour ambition de :

- contribuer à la relance d'une économie solidaire de notre secteur par l'organisation de micro-événements qui respectent les contraintes sanitaires de l'état d'urgence ;
- reconstruire le cercle vertueux de la création artistique : laboratoires d'artistes, répétitions, créations, diffusions et relations avec les publics ;
- permettre la rémunération d'artistes, de technicien·ne·s, de chargé·e·s de production professionnel·le·s sur des temps de création puis de représentations de « paniers artistiques » par une diffusion en circuit court sur l'espace public (rues, parcs, places, cours d'écoles, parking, gares, pieds d'immeubles...), dans des petits lieux culturels adaptés, d'éducation populaire (maison de quartier, MJC...), dans des établissements médico-sociaux (EHPAD...), chez des particuliers, notamment des sites agricoles qui pratiquent la livraison de paniers à la ferme ;
- participer à renouer le lien social qui a été malmené par le confinement et qui a creusé les inégalités existantes.

En proposant cette initiative, les professionnel·le·s construisent une démarche éthique avec des espaces de coopération et de collaboration. Ils répondent à une période particulière, par un imaginaire ambitieux et une solidarité plus forte.

Le projet *Ouvrir l'Horizon* s'inscrit dans une complémentarité avec les activités des structures de création, de production ou de programmation.

Les artistes, les technicien·ne·s, les compagnies, les institutions, les villes, les structures culturelles, de l'éducation populaire, du médico-social, les particuliers participants à l'action *Ouvrir l'Horizon* se reconnaissent dans la présente charte qui définit les principes suivants :

- permettre aux artistes et aux technicien·ne·s de continuer à exercer leurs métiers, en retrouvant le contact avec tous les publics ;
- permettre aux personnels administratifs par leur travail de soutenir la création ;
- garantir l'autonomie et la liberté de création des artistes ;
- organiser la diffusion auprès des habitant·e·s, (en particulier celles et ceux les plus fragilisé·e·s par la crise actuelle), de performances ou de créations artistiques et culturelles originales sur des territoires urbains ou ruraux ;
- soutenir la diversité artistique et culturelle ;
- réussir l'articulation entre une action solidaire, humaine et artistique partagée ;
- contribuer à l'expérimentation d'un circuit-court de l'art inscrite dans une nouvelle économie solidaire alliant cohésion des territoires, enjeux écologiques et sociaux ;
- offrir une juste rémunération des professionnel·le·s respectueuse des conventions collectives nationales.

Pour réussir l'action *Ouvrir l'Horizon*, nous proposons la structuration suivante garantissant une responsabilité partagée :

◆ **UN COMITÉ DE PILOTAGE** (collectif des professionnel·le·s ayant initié la proposition) accompagne la mise en œuvre de l'action et soutient les déclinaisons prises à l'échelle de chacun des territoires. Il est garant de l'éthique et de l'orientation générale du projet. Il met en place deux espaces :

- Un espace collaboratif (physique ou virtuel) réunit toutes celles et ceux qui souhaitent accueillir le projet *Ouvrir l'Horizon* sur leur territoire (des structures culturelles, acteur·trice·s de l'éducation populaire, des pôles de coopération artistique existants). Ces accueillants auront à charge l'organisation des représentations des paniers artistiques dans le respect des conditions sanitaires et de la réglementation en vigueur à la date de l'événement. Ils seront en lien avec des technicien·ne·s et des chargé·e·s de production accompagnant chaque panier artistique.
- Un espace coopératif réunit les artistes interprètes, les technicien·ne·s et les personnels administratifs. Ces accueillis se retrouveront pour faire naître des formes éphémères, performances artistiques qui constitueront les paniers artistiques.

◆ **UN COMITÉ DE SUIVI** mis en place par **UNE STRUCTURE JURIDIQUE** qui porte le projet financier. Le Comité de Suivi est constitué a minima de :

- 2 représentant·e·s de la structure juridique,
- 2 représentant·e·s du comité de pilotage,
- 1 représentant·e des financeurs,
- 1 représentant·e des syndicats d'employeur·euse·s,
- 1 représentant·e des syndicats de salarié·e·s,
- 1 représentant·e des compagnies de création.

Ce comité est garant de la juste contractualisation entre la structure juridique et les compagnies productrices. Il est également garant de la contractualisation tripartite entre la structure juridique, les compagnies et les accueillant·e·s. Ce comité se réunira au moins 2 fois par mois durant toute la période de l'action. La structure juridique reste seule décisionnaire dans toutes les mises en œuvre des recommandations émises par le comité de suivi.

Le comité de pilotage :

Charles Bodin, attaché de production
Florian Brunet, musicien
Christophe Chauvet, directeur artistique
Rose Guegan, comédienne
Patrick Harivel, comédien
Florence Loison, danseuse et chorégraphe
Hervé Maigret, danseur et chorégraphe
Willy Mancel, comédien et marionnettiste
Philippe Piau, comédien et metteur en scène
Hélène Raimbault, comédienne
Martine Ritz, comédienne et costumière
Pierre Roba, comédien